



## **Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 21 avril 2020, le nom, le sigle (abréviation) et l'emblème de l'«Organisation Internationale de Métrologie Légale», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom  
en français: Organisation Internationale de Métrologie Légale  
en anglais: International Organization of Legal Metrology
- b. le sigle (abréviation)  
en français: OIML
- c. l'emblème



21 avril 2020

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle